



Association du Hockey Mineur de la Baie-des-Chaleurs  
C.P. 7051  
Beresford, NB  
E8K 3X7



Bathurst Minor Hockey de Bathurst  
P.O. Box / C.P. 642  
Bathurst, NB  
E2A 3Z4

## ENTENTE

Entre : Association du Hockey Mineur de la Baie-des-Chaleurs (A.H.M.B.D.C.)

Et : Bathurst Minor Hockey Association (B.M.H.A.)

**Objet: Régionalisation des équipes de niveau « Compétitif »**

### CONTEXTE

En se fiant sur le volume d'inscriptions en déclin au sein des deux associations ainsi que les résultats compétitifs en déclin lors des récentes années, cette entente permettra aux deux associations de collaborer ensemble. La régionalisation des équipes de niveau « Compétitif » au sein de l'A.H.M.B.D.C. et du B.M.H.A. est une première étape importante vers l'amélioration le volet du développement de nos opérations. Le développement des joueurs à tous les catégories et niveaux se veut un facteur majeur dans la mise en vigueur de cette entente.

### OBJECTIF

L'objectif de cette entente est de formaliser la régionalisation des équipes du niveau « Compétitif » de la région Chaleur et ce de façon proactive.

Cette entente de régionalisation entre l'A.H.M.B.D.C. et le B.M.H.A. se veut un précurseur aux efforts menant à une pleine amalgamation des deux associations pour la saison 2017-18

Un comité compris de membres égaux des deux associations sera formé dès la signature de cette entente et aura comme mandat de négocier les termes de l'amalgamation des deux associations, ou Clubs Communautaires comme identifié dans la documentation de Hockey Nouveau-Brunswick (HNB).

Lorsqu'une entente d'amalgamation (incluant règlements et délimitations de

## AGREEMENT

Between : Association du Hockey Mineur de la Baie-des-Chaleurs (A.H.M.B.D.C.)

And : Bathurst Minor Hockey Association (B.M.H.A.)

**Objet: Regionalization of the "Competitive" level teams**

### CONTEXT

Based on the current enrollment numbers declining within both Community Clubs and decreasing competitive results in recent years, this agreement will allow both associations to work together. The regionalization of Competitive level teams within A.H.M.B.D.C. and B.M.H.A. is a necessary first step towards enhancing the development aspect of our operations. Player development at all categories and levels is a major factor in implementing this agreement.

### OBJECTIVE

This agreement's objective is to formalize regionalization of the competitive level teams in the Chaleur Region in a proactive manner.

This regionalization agreement between A.H.M.B.D.C. and B.M.H.A. stands as the precursor to efforts leading to the full amalgamation of both associations for the 2017-18 season.

A committee comprised of equal members of both associations will be formed following the signing of this agreement and have a mandate to negotiate the terms of the amalgamation of both associations, or Community Clubs as referred to in Hockey New Brunswick (HNB) documentation.

Once an amalgamation agreement (including the by-laws, and boundaries) has been

territoire) aura été négociée par le comité représentant le B.M.H.A. et l'A.H.M.B.D.C., les membres du comité se rapporteront à leurs exécutifs respectifs afin de faire approuver l'entente d'amalgamation (incluant règlements et délimitations de territoire), avec ou sans modifications. Le comité continuera à négocier les changements requis par leurs exécutifs respectifs jusqu'à ce qu'une version finale de l'entente d'amalgamation soit établie.

Une fois approuvée par les exécutifs du B.M.H.A. et de l'A.H.M.B.D.C., chaque association convoquera une réunion spéciale de ses membres et soumettra le document d'amalgamation pour fins d'approbation. À cet égard, l'entente d'amalgamation doit être approuvée par un minimum deux tiers des votes (résolution spéciale) des membres de chaque association impliquée dans le processus d'amalgamation.

Le processus menant et incluant le vote des membres du B.M.H.A. et de l'A.H.M.B.D.C. se doit d'être complété le 31 mars 2017 ou avant. Une fois approuvée par les exécutifs et membres des deux Clubs Communautaires, l'entente d'amalgamation (incluant règlements et délimitations de territoire) sera soumise à Hockey Nouveau-Brunswick pour acceptation et approbation. Cette démarche aurait lieu lors de l'assemblée générale annuelle de HNB en Juin 2017.

#### **SÉLECTION D'ENTRAÎNEURS CHEFS – ÉQUIPES DE NIVEAUX « COMPÉTITIF »**

Le processus de sélection d'entraîneurs-chef d'une équipe de niveau « Compétitif » se fera de par un comité de sélection, par niveau, composé des Directeurs techniques (ou délégués) des deux clubs communautaires ainsi que un (1) membre de comités de sélection des entraîneurs des deux clubs communautaires et d'un membre indépendant de la communauté. Cela fait un total de cinq (5) personnes pour la sélection de l'entraîneur chef. Il est à noter que, afin d'éviter un conflit d'intérêt, les membres du comité ne peuvent pas avoir de lien de parenté directes avec un ou des candidats pour la position d'entraîneur chef.

#### **SÉLECTION D'ENTRAÎNEURS ADJOINTS – ÉQUIPES DE NIVEAUX « COMPÉTITIF »**

La sélection d'entraîneurs adjoints d'une équipe de niveau « Compétitif » sera effectuée après que l'alignement de l'équipe soit finalisé. Ce processus sera effectué par l'entraîneur-chef. Tout effort sera déployé afin d'identifier un entraîneur-adjoint de l'association voisine.

negotiated by the committee representing B.M.H.A. and A.H.M.B.D.C., committee members would then report back to their respective executives for approval of the amalgamation agreement (including the by-laws, and boundaries), with or without amendments. The committee will continue to negotiate any changes required by their respective executives until a final version of the amalgamation agreement has been settled.

Once approved by the executives of B.M.H.A. and A.H.M.B.D.C., each association will then call a special meeting of its members and submit the amalgamation agreement for approval. In this regard, the amalgamation agreement must be approved by a minimum 2/3rds vote (special resolution) of the members of each of the amalgamating Community Clubs.

The process leading to and including a membership vote by both the B.M.H.A. and A.H.M.B.D.C. must be completed on or before March 31st 2017. Once approved by the executives and members of A.H.M.B.D.C. and B.M.H.A., the amalgamation agreement (including the by-laws and boundaries) would be submitted to Hockey New Brunswick for acceptance and approval. This process would take place at HNB's Annual General Meeting held in June 2017.

#### **HEAD COACHING SELECTIONS – “COMPETITIVE” LEVEL TEAMS**

The head coaching selection process for Competitive level teams will be done through a Selection Committee per level, composed of the Technical Director (or delegate) from each association, one (1) member of the Coaching Selection Committee from each association as well as one member from the community at large. This makes for a total of five (5) people designated to the head coaching selection process. It should be noted that, as to avoid any conflict of interest, the Committee members cannot have direct family links with any of the candidates applying for the position of Head Coach. Coaches from both Community Clubs can apply for the head coach position.

#### **ASSISTANT COACHING SELECTIONS – “COMPETITIVE” LEVEL TEAMS**

The selection of the assistant coaches for Competitive level teams will be done after the team's roster is finalized. This process will be done by the Head Coach. Every effort shall be taken to select an assistant coach from the opposing association.

### **SÉLECTION DES GÉRANTS – ÉQUIPES DE NIVEAU « COMPÉTITIF »**

La sélection du (de la) gérant(e) d'une équipe de niveau « Compétitif » sera effectuée après que l'alignement de l'équipe soit finalisé. Ce processus sera effectué par l'entraîneur-chef.

### **CONSIDÉRATION SPÉCIALE – NIVEAU ATOME « COMPÉTITIF »**

Considérant le nombre plus élevé de joueurs disponibles au niveau Atome (aucun programme de développement, voire « AAA »), la démarche suivante s'applique au NIVEAU ATOME SEULEMENT :

D'emblée, seulement une équipe Atome « Compétitif » sera désignée à être formée.

Advenant que le processus de sélection des joueurs pour le niveau Atome « Compétitif » identifie un nombre vaste de joueurs étant supérieur au niveau « C », les deux clubs communautaires pourront explorer la possibilité de former deux équipes pour le niveau Atome « Compétitif ». Dans ce but, une évaluation des joueurs serait effectuée par des individus dûment certifiés et reconnus par Hockey Nouveau-Brunswick (HNB) pour effectuer ces évaluations. Leur rapport présenteront les constatations identifiant qu'une seule équipe Atome « Compétitif » soit maintenue, ou si que les deux clubs communautaires peuvent explorer la possibilité de former deux équipes Atome « Compétitif » pour la saison 2016-17.

Si cette démarche identifie que deux clubs Atome « Compétitif » peut être formée, la formule « Double repêchage », tel que spécifié dans la documentation de HNB, sera applicable.

### **SÉLECTION DES JOUEURS – ÉQUIPES DE NIVEAU « COMPÉTITIF »**

La sélection des joueurs d'une équipe de niveau « Compétitif » se fera de par un comité de sélection, par niveau, composé de l'entraîneur-chef de l'équipe, des Directeurs techniques des deux Clubs Communautaires (ou délégués) ainsi qu'un (1) membre chacun des comités de sélection d'équipes des deux clubs communautaires. Ceci est un total de cinq (5) membres. Il est à noter que, afin d'éviter un conflit d'intérêt, Les membres du comité, ne peuvent avoir de lien familiaux directs avec un ou des joueurs qui essaient d'obtenir un poste sur l'équipe du niveau respectif.

### **TEAM MANAGER SELECTIONS – “COMPETITIVE” LEVEL TEAMS**

The selection of the team managers for Competitive level teams will be done after the team's roster is finalized. This process will be done by the Head Coach.

### **SPECIAL CONSIDERATION – ATOM “COMPETITIVE” LEVEL**

Considering the higher number of players available in the Atom level (no Development program, I.E. “AAA”), the following process applies to the ATOM LEVEL ONLY:

At the outset, only one Atom “Competitive” team is designated to be formed.

In the event that the player selection process for the Atom “Competitive” level team identifies a vast number of players being a caliber higher than that of the “C” level, both community clubs may explore the possibility of forming two “Competitive” teams for the Atom Level. For this purpose, a player evaluation will be conducted by individuals who are duly certified and recognized by Hockey New Brunswick (HNB) to conduct such evaluations. Their report will present findings as to whether one Atom “Competitive” level team would be maintained or whether both Community Clubs can explore the possibility of two Atom “Competitive” teams to be formed for the 2016-17 season.

If the process determines that two Atom “Competitive” clubs can be formed, the Double Blind Draft formula, as specified in HNB documentation, applies.

### **PLAYER SELECTIONS – “COMPETITIVE” LEVEL TEAMS**

Player selections for Competitive teams will be done through a selection committee per level, composed of the Head Coach, the Technical Directors (or delegates) from both Community Clubs as well as one (1) member of the Player Selection Committee from each of the Community Clubs. This is a total of five (5) committee members. It should be noted that, as to avoid any conflict of interest, the committee members, other than the head coach, cannot have family members trying out for that level's team.

Les joueurs seront choisis de par un camp de sélection où les capacités des joueurs seront documentées de par une grille d'évaluation (une grille par évaluateur) combiné avec un processus de consultation effectué par le groupe.

#### **NOMBRE DE JOUEURS PAR ÉQUIPE DE NIVEAU « COMPÉTITIF »**

Lorsque possible, les équipes « Compétitif » seront composées de quinze (15) patineurs et deux (2) gardiens. Les joueurs seront sélectionnés selon leur compétences et non géographie.

#### **FRAIS D'INSCRIPTION DES JOUEURS – ÉQUIPES DE NIVEAU « COMPÉTITIF »**

Les frais d'enregistrement seront basés sur le budget d'opération de l'équipe « Compétitif » respective. Le budget identifié pour l'équipe de niveau « Compétitif » sera réparti de façon égale à toutes les 17 inscriptions sur l'équipe.

Le club communautaire collectera les frais d'inscription des joueurs sur son alignement. Toutes dépenses encourues seront la responsabilité de l'équipe hôte (Club Communautaire) et ses joueurs (chandails, temps de glace, arbitres, marqueurs officiels, etc.).

Toute équipe régionalisée pratiquera et jouera ses matchs de façon égale dans les arénas de chaque Club Communautaire. Un ratio de 1-pour-1 sera appliqué quant à l'utilisation des glaces, advenant que l'horaire le permet.

Un budget d'équipe sera préparé pour l'équipe afin que les parents ainsi que les deux Clubs Communautaires soient conscients de tous les coûts associés ainsi que de leurs responsabilités financières.

#### **AFFILIATION DE JOUEURS AUX ÉQUIPES DE NIVEAU « COMPÉTITIF »**

Le comité de sélection des joueurs aura la responsabilité d'identifier les joueurs éligibles pour affiliation. À toute occasion que l'équipe « Compétitif » manquerait un ou des joueur en raison d'absence prévue ou non prévue (blessure, suspension, joueur non-disponible, joueur affilié avec le niveau « AAA », etc.), il est recommandé à l'équipe de faire appel à un ou des joueur affilié pour remplir l'alignement à quinze (15) patineurs et deux (2) gardiens\*, ceci lorsque possible.

Players will be chosen from a selection camp where player abilities would be documented with a player evaluation grid (one grid per committee member) combined with a consultation process done within the group. The Hockey Canada player evaluation grid will be the reference document used for the process.

#### **NUMBER OF PLAYERS BY "COMPETITIVE" LEVEL TEAM**

Whenever possible, Competitive level teams will be composed of fifteen (15) skaters and two (2) goaltenders. Players will be selected on skill level and not location.

#### **PLAYER REGISTRATION FEES – "COMPETITIVE" LEVEL PLAYERS**

The player registrations would be based on the specific Competitive level team budget. The budget allocation for the Competitive level team would be covered equally with all of the 17 player registrations on the team.

The host Community Club will collect registrations from the players on their roster. All expenses incurred will be the responsibility of the host team (Community Club), and its players i.e. (jerseys, ice time, referees, time keepers, etc.).

Any regionalized team will practice and play on an equal basis in each Community Club's rinks. A 1-1 ratio will be used between association rinks, providing the schedule permits.

A team budget will be prepared for the team so all parents and both Community Clubs are cognizant of all costs and are fully aware of their financial responsibilities.

#### **PLAYER AFFILIATION TO "COMPETITIVE" LEVEL TEAMS**

The player selection committee shall be responsible for identifying players eligible for affiliation. At every opportunity where the Competitive team would be short players on its' roster because of a planned or unplanned absence (injury, suspension, player unavailable, player affiliated with "AAA" level, etc.), it is strongly recommended to the team to call up the necessary players to complete its' active roster with fifteen (15) skaters and two (2) goaltenders\*, when possible.

\* selon la disponibilité de gardiens dans les équipes du niveau « C »

La seule stipulation où un joueur affilié ne pourrait être rappelé serait que son rappel compromette la capacité de l'équipe du niveau « C » de jouer un match, advenant qu'il y ait conflit d'horaire entre les deux matchs.

Les joueurs doivent pratiquer avec leurs équipes en premier lieu. Ceci contribuera au développement du joueur et renforcera son engagement à son équipe primaire.

Les joueurs affiliés enregistrés avec une équipe « Compétitif » seront rappelés sur une base rotationnelle et selon la position, lorsque possible.

### **DURÉE DE L'ENTENTE DE RÉGIONALISATION**

Cette entente s'applique pour la saison 2016-17 inclusivement.

Advenant que les deux Clubs Communautaires souhaitent prolonger l'entente pour une saison supplémentaire et modifier une ou plusieurs provisions de l'entente, les deux Clubs Communautaires doivent envoyer un avis à l'autre Club Communautaire par écrit (courrier conventionnel ou communication électronique - courriel) dans les deux premières semaines du calendrier d'avril (14 jours). La correspondance s'effectuerait entre les présidents des deux Clubs Communautaires (avec exécutifs respectifs en CC).

Toute demande de modifications à l'entente ou son statut, suivant l'avis, doit être finalisée par le 31 mai, suivant la fin de la saison respective.

\* Based on goaltender availability at the "C" level

The only stipulation where an affiliated player could not be called up would be when the "C" level team's ability to play a game would be compromised, this in cases where there would be a schedule conflict with both team games.

Players should practice with their respective teams first and foremost. This will aid in the development of the player and enhance commitment to their team first.

Affiliated players registered with a Competitive level team would be called up on a rotation basis, based on position, if possible.

### **DURATION OF REGIONALIZATION AGREEMENT**

This agreement applies to the 2016-17 season inclusively.

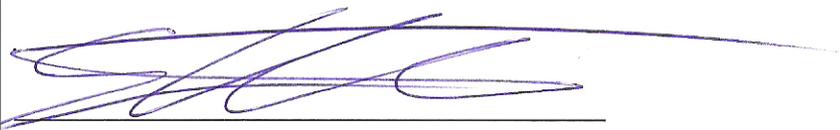
In the event both Community Clubs wish to extend the agreement for another season and modify one or more of the provisions of the agreement, both Community Clubs must send notice to the other Community Club in writing (conventional mail or electronic communications - email) in the first two calendar weeks (14 days) of the month of April. This correspondence would be between the Presidents of both Community Clubs (with respective Executives in CC).

Any and all requests for modifications to the agreement or its status, following notice, must be finalized by the 31st of May following the respective season's end.

Entente signée le 3 jour du mois de août 2016.

Pour / For :

**Association du hockey mineur Baie-des-Chaleurs**



Shawn McLean  
Président / President

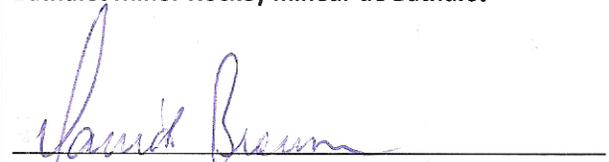


Luc Foulem  
Directeur technique / Technical Director

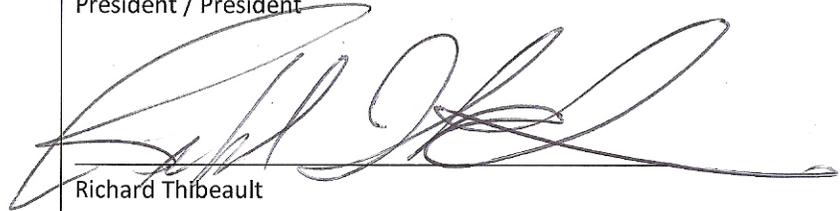
Agreement signed the 3 day of the month of August 2016.

Pour / For :

**Bathurst Minor Hockey mineur de Bathurst**



Dave Brown  
Président / President



Richard Thibeault  
Directeur technique / Technical Director